
**Proposition de prise de parole pour Nilda Jurado
CESER
Jeudi 13 Décembre 2019**

Dans le cadre des perturbations de l'activité économique liées aux manifestations des « gilets jaunes », les Chambres de Commerce et d'industrie ont relayé la série des 6 mesures d'accompagnement aux entreprises annoncées dès le 6 décembre dernier par Bruno Le Maire à savoir :

- 1) Etalement des échéances fiscales et sociales
- 2) Mesures de chômage partiel
- 3) Ouverture complémentaire le dimanche
- 4) Indemnisation par les assurances
- 5) Besoins de financement de court terme
- 6) Octroi ou maintien de crédits bancaires

Nos CCI ont également relayé l'adresse internet dédiée, na.gestion-crise@direccte.gouv.fr.

Au-delà de ces mesures gouvernementales chaque CCI territoriale propose a minima un accompagnement individuel et confidentiel assuré par un conseiller CCI expert des dispositifs de médiation. Les entreprises peuvent se rapprocher de leur CCI pour évaluer leur situation et être orientée sur le bon dispositif. Par ailleurs, certaines CCI, comme celle de Bayonne, proposent également les services du Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises qui dispose d'un numéro vert et de permanences gratuites.

Un suivi de l'évolution des impacts économiques du mouvement est réalisé au niveau de chaque territoire et centralisé par la CCI régionale puis CCI France qui échange avec le gouvernement.

Cela m'amène à partager une réflexion de fond avec vous : la perte de contrôle des événements actuels et la colère exprimée n'est-elle pas une expression d'un besoin de plus de proximité et de plus de liens entre les citoyens, les entreprises et leur territoire ? Du point de vue du président de l'association nationale des CCI Territoriales, André Garreta, ces derniers jours plaident en faveur du maintien de services publics décentralisés et de corps intermédiaires proches de ceux qu'ils représentent sur les territoires. On peut tout à fait réformer ces instances en les modernisant sans casser ce lien territorial.

Or, comme vous le savez peut-être, la réduction des ressources des CCI imposée depuis 2010, correspondant à près de 50% de baisse et 5000 emplois détruits, s'apprête à nouveau à être accentuée de façon drastique dans le cadre du Projet de loi de finances 2019 : nous pensons que ce serait un très mauvais choix pour les TPE et PME qui devront alors payer pour des prestations d'accompagnement CCI. Faudrait-il demain faire payer les entreprises en difficulté pour l'aide que nous leur apportons ? Ce n'est pas raisonnable et ce ne serait pas digne de notre mission d'appui aux entreprises. *Merci de votre attention.*